

Dans un souci de vous aider dans vos droits, l'association UMTEF à mis en place

# UNE PERMANENCE D'AIDE ET D'INFORMATION JURIDIQUE

utile et nécessaire à l'obtention de certains droits, aussi bien dans le cadre  
de votre activité commerciale que dans la vie  
de tous les jours.



Cette permanence vous apportera toutes les informations  
juridiques pour vous aider :

- dans vos démarches quotidiennes:  
impôt, assurance, banque, logement, etc ;
- à résoudre vos requêtes et à saisir les  
juridictions compétentes;
- à vous accompagner dans vos projets  
professionnels ;
- à déterminer les documents nécessaires pour  
accomplir chaque démarche / formalité ;
- à mettre en relation le citoyen avec la  
personne ou le service approprié.

**Cette permanence  
vous accueille  
tous les samedis  
matin de 9h à 12h**

L'association prendra en charge une partie des frais pouvant  
découler du traitement de votre cas.